

Compte rendu de la séance du 19 octobre 2021

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12 Nombre de pouvoirs : 3

Votants : 15

Date de la Convocation : 13/10/2021

Date d'affichage : 26/10/2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 19 octobre à 20 Heures 00,
le **Conseil Municipal** de la Commune de **BERZÉ-LA-VILLE**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence du Maire Monsieur Eric FAURE.

Étaient présents : Mesdames JAUNARD Florence, HERNANDEZ Sandrine, LAPALUS-LECOFFRE Christine, MORLAT Blandine et SALL Sophie. Messieurs BOUGET François, BURTIN Thomas, GALLAND Gilles, JACQUET Orian, JUVANON Christophe et MAUGUIN Paul-Antoine.

Étaient Absents Excusés : DITLECADET Catherine a donné pouvoir à Eric FAURE ; GUILLEMAUD Jordan a donné pouvoir à JUVANON Christophe ; CHANUT Christophe a donné pouvoir à BOUGET François.

Le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour : la délibération n°39 relative à la convention de déneigement avec le Conseil Départemental ; les membres acceptent à l'unanimité.

1) Information sur les pelouses calcaires par Hélène GERVAIS du Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne.

Le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne a réalisé en 2020 une cartographie des pelouses calcaires sur le territoire nord mâconnais. Sur Berzé-la-Ville, deux secteurs ont été inventoriés : La Fa et La Roche Coche. Plusieurs espèces protégées et patrimoniales ont également été repérées.

Les pelouses sèches sont des formations végétales rases principalement composées de plantes herbacées vivaces se développant sur les sols calcaires peu épais et subissant une période de sécheresse annuelle. Elles sont sujettes à diverses atteintes et menaces : enrichissement dû à l'abandon du pâturage, intensification et mutation des pratiques agricoles. C'est pourquoi les Conservatoires de Bourgogne et de Franche-Comté s'investissent fortement en faveur de ces milieux, notamment dans la cadre de stratégies d'interventions territoriales.

2) Election d'un(e) secrétaire de séance.

François BOUGET est nommé secrétaire de séance.

3) Approbation du dernier compte-rendu de conseil municipal.

Le Conseil Municipal approuve avec 13 voix POUR, 1 voix CONTRE et 1 ABSTENTION, le compte-rendu de la réunion de conseil municipal du 14 septembre 2021.

4) Délibération n°35 : Modification du règlement, de la convention et des tarifs de location de la salle Simonet.

La première adjointe propose de procéder à des modifications du règlement de location de la salle communale et fait part des nouveaux tarifs à valider par les membres du conseil.

Tarif hiver du 1^{er} octobre au 30 avril

Location charges comprises

	La journée	Le week-end
Location aux Berzéens	40 €	90 €
Location aux extérieurs	50 €	110 €

Tarif été du 1^{er} mai au 30 septembre

Location charges comprises

	La journée	Le week-end
Location aux Berzéens	30 €	70 €
Location aux extérieurs	40 €	90 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'adopter les modifications du règlement et des tarifs de location de la « Salle Simonet » comme énoncés ci-dessus.

5) Délibération n°36 : Modification des tarifs des encarts publicitaires pour le bulletin municipal.

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il souhaiterait, comme l'an dernier, que le bulletin municipal soit financé par de la publicité.

Il propose de fixer des tarifs en fonction du format de l'encart publicitaire :

- 50 € TTC (format carte de visite)
- 100 € TTC (grand format 14 cm*9 cm ou plus)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 13 voix POUR et 2 ABSTENTIONS :

- Décide de financer le bulletin municipal par de la publicité.
- Accepte de fixer les tarifs des encarts publicitaires à 50 € TTC et à 100 € TTC.

6) Délibération n°37 : Dénonciation de la convention du Centre de Première Intervention de Sologny, Berzé-la-Ville, Berzé-le-Châtel.

Lors de la réunion du 4 octobre 2021 en mairie de Sologny, en présence des maires de Sologny, Berzé-la-Ville et Berzé-le-Châtel et des pompiers volontaires de notre CPI, ces derniers nous ont fait part de leur volonté de démissionner au 31 décembre 2021.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux la situation actuelle du Centre de Première Intervention, qui ne répond plus aux exigences réglementaires pour être opérationnel et assurer la sécurité civile de la population, d'une part, par manque d'effectif, (il ne reste actuellement aucun sapeur-pompier volontaire actif à jour administrativement et médicalement), et d'autre part, car les moyens matériels sont devenus insuffisants.

Il rappelle la convention de fonctionnement du Centre de Première Intervention de Sologny intervenant sur les communes de Sologny, Berzé-la-Ville, Berzé-le-Châtel, visant à mutualiser les équipements en matériels et vêtements de sapeurs-pompiers et la mise à disposition de chacun des trois maires, pour l'exercice des pouvoirs qu'ils détiennent au titre de l'article L 2212.2 5° du CGCT, des sapeurs-pompiers volontaires de la commune de Sologny recrutés sur les trois communes concernées.

Il expose qu'aucune nouvelle candidature de sapeur-pompier volontaire n'est enregistrée pour remonter les effectifs du CPI.

Il propose aux conseillers municipaux de procéder à la dénonciation de la convention de fonctionnement du CPI de Sologny afin que ce dernier soit dissous.

Chaque conseil municipal des trois communes devra dénoncer la convention de fonctionnement du CPI avant le 31 octobre 2021 et envoyer la délibération de dénonciation à la mairie de Sologny. Puis le SDIS prendra un arrêté de dissolution.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 13 voix POUR et 2 CONTRE :

- **DÉNONCE** la convention de fonctionnement du Centre de Première Intervention de Sologny intervenant sur les communes de Sologny, Berzé-la-Ville, Berzé-le-Châtel, au 31 décembre 2021,
- **CHARGE** le Maire de transmettre la présente décision aux communes de Sologny et de Berzé-le-Châtel.

7) Délibération n°38 : Adhésion au contrat du Centre de Gestion de S/L souscrit auprès de AG2R Prévoyance – Gras Savoye pour la couverture de nos obligations statutaires concernant nos agents affiliés à la CNRACL et IRCANTEC, à compter du 01/01/2022.

Conformément à l'article 26 de la loi du 26 janvier 1984, le centre de gestion de Saône-et-Loire peut souscrire pour le compte des collectivités et établissements du département qui le demandent, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers liés aux obligations statutaires.

Un contrat d'assurance des risques statutaires souscrit pour le compte des collectivités et établissements auprès de la CNP ASSURANCE arrive à échéance le 31 décembre 2021.

Conformément à la délibération n°2 du conseil d'administration du 26 janvier 2021, une procédure d'appel d'offres ouvert a donc été engagée afin d'attribuer le marché pour la période du 1^{er} janvier 2022 –31 décembre 2025.

Après réception et analyse des offres et candidatures, la commission d'appel d'Offre (CAO) s'est réunie le mardi 18 mai 2021 pour se prononcer sur l'attribution du marché, pour chacun des lots. La décision de la CAO est la suivante :

- Lot 1 : attribution du marché à GRAS SAVOYE RHÔNE-ALPES AUVERGNE – AG2R PREVOYANCE.

Vu la délibération n°5 du 04/12/2020 donnant mandat au centre de gestion de lancer la consultation en vue de souscrire pour le compte des collectivités locales et établissements publics territoriaux,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide d'adhérer au contrat du Centre de Gestion souscrit auprès de AG2R Prévoyance – GRAS SAVOYE pour la couverture de nos obligations statutaires concernant nos agents affiliés à la CNRACL et à l'IRCANTEC à compter du 1^{er} janvier 2022.
 - Le taux de cotisation, pour l'ensemble des risques, pour les agents affiliés à la CNRACL est de 4,82 % avec une franchise de 10 jours sur la maladie ordinaire, en option, prise en charge du supplément familial de traitement
 - Le taux de cotisation, pour l'ensemble des risques, pour les agents affiliés à l'IRCANTEC est de 1,16 % avec une franchise de 10 jours sur la maladie ordinaire, en option, prise en charge du supplément familial de traitement
- Autorise le Maire à signer le certificat d'adhésion, tous autres documents afférents au contrat et effectuer les démarches nécessaires,

8) Délibération n°39 : Convention relative à la viabilité hivernale avec le Conseil Départemental.

Le deuxième adjoint fait part au Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de renouveler la convention de déneigement avec le Conseil Départemental. Cette convention a pour objectif de définir les conditions d'intervention de la commune et du département pour la campagne de viabilité hivernale, sur les routes départementales et communales. Ces conditions concernent le traitement du verglas et de la neige, de la RD n°220 jusqu'à l'entrée du Bourg. Les services du Département interviennent du lundi au samedi de 7h30 à 17h00.

La commune est autorisée à intervenir sur ce secteur au même titre que les services techniques du Conseil Départemental.

La convention est valable pour 3 hivers du 15 novembre au 15 mars suivant. Si les conditions météorologiques et l'urgence le justifiaient, la validité pourrait être avancée ou repoussée, d'un commun accord entre les signataires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention avec le Conseil Départemental.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

9) Informations diverses

- Le repas du CCAS organisé au restaurant l'Héritage le samedi 16 octobre, a rassemblé 25 convives : 15 Aînés dont le repas étaient offerts et 10 personnes avec repas payant (conseillers, membres du CCAS et notre député M. Benjamin DIRX). Pour les Aînés ayant fait ce choix, les paniers seront préparés prochainement afin de les distribuer avant Noël.
- Réunion des associations du vendredi 8 octobre : le calendrier des manifestations a été ébauché et chaque association transmettra son article avant le 15 novembre pour le bulletin municipal.
- Point sur le personnel communal :
 - Audrey : en CDD du 2 septembre jusqu'au 6 juillet, surveillance des enfants de 11h30 à 12h30, garderie du soir, ménage de la salle de motricité et des sanitaires.
 - Elodie : CDD en remplacement de Léna, pour le service à la cantine, l'assistance des enseignantes l'après-midi, le ménage des salles de classes primaires et sanitaires et la garderie du soir.
 - Iliona : en CDD jusqu'au 22 octobre, puis nomination stagiaire de la fonction publique au 8 novembre pour un an.
 - Romain : adjoint technique nommé stagiaire de la fonction publique depuis le 1^{er} octobre pour un an.
- Projet amélioration du confort thermique d'été de l'école :
 - Plantation des arbres dans la cour d'école les 27 et 28 octobre.
 - Préparation de la déclaration préalable de travaux suite à la réunion avec les ABF le 14 octobre : des modifications sont à apporter au niveau de l'installation des groupes extérieurs de la climatisation. La cantine scolaire sera aussi équipée d'une climatisation (cuisine et réfectoire).
 - Travaux d'installation de la climatisation à prévoir aux vacances de février.
 - Travaux de menuiserie à prévoir aux vacances d'avril.
 - Diagnostics amiante/plomb à réaliser pendant les vacances de la Toussaint.
- Projet de création d'un City stade et d'un pumtrack vers le terrain de sport en cours de réflexion : voir si l'Etat accorde des subventions pour approfondir le projet.
- Coupe des Douglas sur les parcelles de Montmain : l'ONF a martelé les arbres à abattre, et a estimé un volume de 950 m³ et un prix de vente de 57 000 €.
- MBA divers points abordés :
 - Cité de l'entreprise transférée au 01/01/21 : la CLECT a estimé les charges transférées.
 - Mobilités durables et transition énergétique.
 - Extension des consignes de tri au 01/01/2023, tous les emballages plastiques devront être triés pour être recyclés.

10) Tour de table

- Association du Sou des Ecoles : changement du bureau, mise en place de la nouvelle équipe et planification des manifestations à venir.
- Des personnes empruntent des chemins privés et laissent les barrières ouvertes alors que des animaux sont dans les prés.
- MBA pilote un projet sur les chemins pédestres afin d'uniformiser et de remettre en état le balisage. Pour Berzé-la-Ville c'est la boucle n°4 qui a été retenue. L'entretien des chemins est à la charge de la commune.
- Les plaques de rues et numéros de maison ont été reçus en mairie. Les agents techniques ont rebouché les trous sur les routes avec de l'enrobé à froid. Un recensement des panneaux de signalisation (stop et cédez le passage) de la commune sera réalisé prochainement.
- Association L'Echo Loc' : atelier sur le compostage samedi 23 octobre de 10h00 à 12h00 au jardin partagé en présence de Mme Fatima PARDON, agent MBA en tant que maître composteur.
- Mercredi 1^{er} décembre matin : installation des décorations de Noël dans le Bourg.
- Le conseil d'école a eu lieu mardi 19 octobre : différents projets ont été exposés tels que la visite l'Assemblée Nationale, du planétarium à Dijon, un projet artistique autour de la danse. Rien n'a encore été choisi et acté.

- Conseil d'administration de l'ADMR, plusieurs sujets abordés :
 - Manque de personnel (12 personnes sont parties, d'autres sont en arrêt maladie...)
 - Changement de local, l'assemblée a voté favorablement pour s'installer dans l'ancienne poste de La Roche Vineuse, des travaux sont à entreprendre avant le déménagement mais il y a une difficulté pour trouver les entreprises.
 - Vente de brioches samedi 23 octobre le matin.
- Le CCAS a été sollicité par des administrés.
- Le nettoyage des lavoirs aux hameaux des Chardignys et du Vernay a été réalisé.

La séance est levée à 23h00.